

# PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du samedi 6 décembre 2008  
Présidence de M. Michel Monod, président

La séance est convoquée à 15h30.

Y compris le Président, 76 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : MM. Félix Paschoud, Philippe Doffey, Valdo Chabot, Pietro Rotolo, Olivier Rodieux, Jean-Michel Broggio, Alexandre Crisinel, Pascal Métraux, Nicolas Rod

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

## ORDRE DU JOUR

### 1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2008

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 2. COMMUNICATIONS DU BUREAU

**Le Président** annonce un concert au Temple de Lutry, organisé par l'association en faveur du Temple, le dimanche 7 décembre à 17 heures.

Le dimanche 30 novembre, le bureau du Conseil a procédé au dépouillement des votations fédérales et cantonales. Il y a eu quelques problèmes avec le système informatique.

### 3. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

**M. Philippe Mingard** dépose une motion concernant les énergies renouvelables.

### 4. PREAVIS MUNICIPAL No 1140/2008 RELATIF AUX TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE CONSOLIDATION ET DE REFECTION DE L'EGLISE CATHOLIQUE ST-MARTIN, LUTRY-PAUDEX

Au pupitre, **M. Charles Monod**, président-rapporteur radical, lit le rapport de la commission, dont les conclusions rejoignent celles du préavis.

La discussion étant ouverte, **M. Thierry Buche** demande si ce bâtiment est classé monument historique et si c'est le cas, si l'on peut, dans le cadre de ces travaux, bénéficier d'une subvention.

Réponse de **M. Charles Monod** : le bâtiment est classé et le propriétaire est la Paroisse de Lutry-Paudex. Le Canton a confirmé qu'il n'y aurait pas de subvention, le moratoire du 21 juillet 2004 étant toujours en vigueur.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**Les conclusions du préavis sont acceptées par le Conseil à l'unanimité, à savoir :**

1. autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux complémentaires de consolidation et de réfection de l'Eglise catholique Saint-Martin de Lutry-Paudex, tels qu'ils sont décrits dans le présent préavis ;
  2. accorder le crédit nécessaire à ces travaux, soit la somme de Fr. 280'000.- ;
  3. admettre le mode de financement proposé.
5. PREAVIS MUNICIPAL No 1141/2008 CONCERNANT LES CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET 2008 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

Au pupitre, **M. Christophe Gessner**, président libéral de la Commission des finances, lit le rapport. La commission unanime propose au Conseil d'adopter les conclusions du préavis.

**Le Président** ouvre la discussion.

**M. André Kudelski** désire savoir qu'elle est la cause du renchérissement du transport des élèves. Il demande aussi pourquoi les travaux sur le pont en dessus de la voie de chemin de fer, n'ont pas été prévus au budget et quelles sont les causes de ces travaux.

**M. Jacques-André Conne** répond que l'augmentation des coûts du transport scolaire est due à l'augmentation du prix du carburant

Réponse de **Mme Aude Savoy** : le pont appartient au Canton, qui s'était engagé à entreprendre les travaux d'assainissement, il n'y avait pas un échéancier prévu. La Municipalité faisait depuis des années une réflexion quant à l'avenir de la parcelle située sous ce pont. Elle a profité des travaux engagés par le Canton pour pouvoir planifier la remise en état de la parcelle, ce qui a permis la création de places de parc qui ont été louées au restaurateur situé à proximité du pont.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**Les conclusions du préavis sont adoptées (8 abstentions), à savoir :**

**d'accorder les crédits supplémentaires au budget de l'année 2008 de la Bourse communale et des Services industriels, soit :**

#### **BOURSE COMMUNALE**

- |   |                        |
|---|------------------------|
| <b>1. Comptes de fonctionnement budgétaires</b> | <b>Fr. 300'000. --</b> |
| <b>2. Comptes d'investissements du bilan</b>    | <b>Fr. 133'000. --</b> |

#### **SERVICES INDUSTRIELS**

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| <b>1. Comptes de fonctionnement budgétaires</b> | <b>Fr. 13'000. --</b> |
| <b>II. Comptes d'investissement du bilan</b>    | <b>Fr. 45'000. --</b> |

6. PREAVIS MUNICIPAL No 1142/2008 CONCERNANT LE BUDGET 2009 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

**M. Christophe Gessner**, en préambule à l'étude du budget, apporte les commentaires suivants :

1. la Bourse communale dégage au niveau du budget, pour la première fois depuis le budget 2002, un autofinancement positif.
2. l'ensemble des emprunts arrivant à échéance au cours de l'exercice 2008 ont été remboursés, suite aux liquidités dégagées par les exercices 2006-2007.
3. la communication transmise par l'Union des communes vaudoises concernant la réforme policière, montre que le choix que la Commune de Lutry a fait il y a quelque temps quant à la mise en place d'une association de police, semble se confirmer.

**Le Président** ouvre la discussion sur le budget, qui est passé en revue chapitre par chapitre.

#### BOURSE COMMUNALE

**M. Alain Amy** signale qu'à la page 9 il est dit que la Bourse communale ne devrait pas recourir à l'emprunt et à la page 57 figurent des emprunts nouveaux d'un montant de 3'000'000.- francs.

**M. Christophe Gessner** rappelle qu'il s'agit du budget, la Bourse communale doit prévoir ces emprunts en fonction des investissements prévisibles.

p. 11 **M. André Kudelski** demande, concernant l'augmentation du personnel administratif et d'exploitation, quelle serait l'augmentation de la masse salariale à personnel constant.

**M. Christophe Gessner** répond que l'augmentation de la masse salariale budgétaire, en ce qui concerne l'augmentation des salaires, est de 4.4%.

**M. André Kudelski** est surpris que dans l'évolution économique ce montant se trouve en dehors de toute réalité.

**M. Jacques-André Conne** explique que le 4.4% d'augmentation regroupe les augmentations individuelles statutaires, qui sont à l'appréciation de la Municipalité, l'indexation prévue à 2.6%, les primes de départ et les jubilaires qui représentent 36'000.- francs. En ce qui concerne les mutations, l'augmentation du personnel est de 0.5 ETP (Equivalent Temps Plein), ce qui représente 52'000.- francs. Il est surpris d'entendre la réflexion de M. Kudelski, si l'on veut relancer la machine ce n'est pas le moment de ne pas donner des indexations.

**M. André Kudelski** indique que si l'on écoute certains syndicats ce n'est pas ainsi que l'on va relancer l'économie.

p.24 **M. André Kudelski** trouve très optimiste l'augmentation de l'ordre de 9.5% des impôts suite aux récents événements économiques et financiers.

**M. Christophe Gessner** signale que l'établissement du budget se fait au mois d'août. Il est certain que les événements récents auront une incidence surtout pour l'impôt sur la fortune.

p. 42 AFFAIRES CULTURELLES ET DE LOISIRS

**Mme Alessandra Silauri** remercie la Municipalité d'avoir ajouté un montant assez important pour ce poste.

p.67 **Mme Nicole Dentan Grange** désire savoir où figure le loyer des caves du bâtiment de la Balance à Savuit.

Réponse de **M. Willy Blondel** : les caves sont extrêmement vétustes et elles sont mises à disposition.

**M. Denis Aguet** encourage la Municipalité à continuer à faire des contrats de confiance.

p. 74 431.3526.02 CONSOMMATION D'ENERGIE

**Mme Lilly Bornand** s'inquiète de la forte augmentation de consommation d'énergie pour l'éclairage public.

**M. Willy Blondel** répond qu'il y a des taxes supplémentaires. Il y a aussi plus de chemins et de routes à éclairer. La Municipalité est attentive aux économies d'énergie.

p. 98 611.3011 TRAITEMENTS

**Mme Juliette Nappi** constate qu'il y a une augmentation de plus de 600'000.- francs entre les charges 2007 et le budget 2009. Elle désire savoir quelle est la part attribuée à l'association et quelle est la part attribuée au personnel.

**M. Willy Blondel** propose que MM. Chamorel et Conne donnent quelques explications avant de poursuivre la discussion sur la police.

**M. Lucien Chamorel** pense que ce protocole d'accord est bon, il préserve l'autonomie communale. Les critères définis dans le protocole passent par l'obtention d'une accréditation finale du corps de police, ces critères sont en adéquation avec toutes les décisions prises par le Conseil. Les communes ont jusqu'au 22 décembre 2008 pour donner leur avis. Le Conseil d'Etat se prononcera à son tour, le Grand Conseil au printemps devrait être saisi avec l'initiative d'Artagnan et la motion Aubert. Dans le cas de la poursuite de la réforme deux dates sont à retenir : les communes ont jusqu'au 1 janvier 2010 pour faire leur choix de police. Au 1<sup>er</sup> janvier 2011 les corps de police communale ou intercommunale devraient être en mesure d'assumer toutes les tâches définies par le protocole.

**M. Jacques-André Conne** signale que le volet financier est favorable aux communes. Il y aura au 1<sup>er</sup> janvier 2011 une diminution du taux d'imposition cantonal de 2 points et une augmentation du taux d'impôt de toutes les communes. Ces deux points permettront aux communes de financer leur sécurité.

**M. Philippe Mingard** déplore le manque d'information dans le budget concernant la répartition des coûts concernant la police. Dans le budget on ne retrouve pas le coût d'amortissement des terrains et des bâtiments construits qui représente 213'000.- francs. Si on prend les comptes 2005, les frais de fonctionnement de la police étaient de 1'800'000.- francs, au budget 2009 ce montant est de 3'240'000.- francs (incluant les 213'000.- francs cités plus haut) moins 470'000.- francs (remboursement des communes), ce qui représente 1'000'000.- francs de charges en plus pour la Commune de Lutry. Il souhaite savoir comment la participation des communes de l'intercommunale va être calculée.

**M. Christophe Gessner** signale que l'augmentation entre les budgets 2007 et 2008 est de 18.66%. Ceci concerne des engagements et le remplacement d'un véhicule. Si on compare les budgets 2008 et 2009, l'augmentation est de 6.66%. Si on tient compte que la Municipalité a fait un choix quant à la formation d'un aspirant, ce qui représente 110'000.- francs, l'augmentation réelle est de 1.52%.

**M. Pierre Bonjour** considère qu'il y a un manque d'éléments permettant de comprendre les dépenses. Il faudrait établir une grille commune par commune pour apprécier les prestations données à chacune de ces communes.

**M. Lucien Chamorel** indique que si on considère les budgets 2007-2008-2009 les charges budgétaires ont augmentées de 733'333.- francs et les revenus ont augmentés de 250'000.- francs ce qui fait une différence de 483'000.- francs qui concerne la Commune de Lutry et non pas les communes partenaires. Celles-ci payent pour les différents contrats de prestations 351'000.- francs. Le budget 2009 prévoit l'achat d'un véhicule d'intervention, l'achat de nouveaux logiciels, l'équipement du nouvel agent et du nouvel aspirant. Le nouveau policier était déjà prévu au budget 2008, il sera entièrement financé par la Commune de Cully.

**M. Jacques-André Conne** signale que lorsque l'association sera en place la Commune de Lutry va facturer un loyer pour son bâtiment et pour ses prestations.

**Mme Alessandra Silauri** demande si la Commune aura besoin de réaliser des investissements supplémentaires pour répondre aux exigences et aux critères qui sont formulés dans le protocole d'accord. Y aura-t-il une différence de coût si l'on avait une solution cantonale ou si l'on pouvait se joindre à d'autres communes ?

**M. Lucien Chamorel** précise que le fond d'alimentation sera constitué par les deux points d'impôt qui serviront à couvrir la police sécuritaire de base.

**M. Denis Aguet** souhaite que sur le prochain budget figure commune par commune le coût par habitant en fonction des prestations que l'on offre.

**M. Lucien Chamorel** répète que les communes pour lesquelles on a des prestations financent 315'000.- francs par année, ce qui correspond à 2.48 ETP, un ETP représentant 141'000.- francs tous frais compris. Il s'agit d'un tarif uniforme pour le Canton.

**M. Christophe Gessner** souligne que lorsque l'association sera en place, il y aura une facturation effective qui sera faite avec la clé de répartition qui sera retenue. Elle inclura les frais annexes y compris les frais d'investissement du bâtiment de police.

**M. André Kudelski** pense que le montant de 141'000.- francs par an pour un ETP est très bon marché. A ce tarif il serait plus intéressant d'externaliser, il précise toutefois qu'il n'est personnellement pas favorable à cette solution.

**M. Lucien Chamorel** informe que le prix extérieur est de 157'000.- francs. Pour Lutry le prix exact est de 139'500.-. Il est projeté à 180'000.- pour le Canton en 2009.

**M. Adalbert Martin** demande combien coûteront les tâches supplémentaires, et si les 1'100'000.- francs que représentent les 2 points d'impôt seront suffisants.

Réponse de **M. Lucien Chamorel** : pour les communes qui ont déjà une police formée, les 2 points d'impôt serviront à structurer cette police en fonction des nouvelles tâches.

**M. Dominique Roulet** a divisé le budget 2009 par le nombre d'habitants, il arrive à un montant de 290.- francs par habitant, alors qu'en 2005 sur la base des chiffres effectifs cela représentait 229.- francs, ce qui signifie une augmentation de 26%. Il espère que ce montant de 290.- francs va baisser à l'avenir.

**M. Philippe Mingard** considère que l'intercommunale est une association dans laquelle tous les partenaires ont droit aux mêmes prestations. Si l'on prend le budget de 3'030'000.- francs et les 18'000.- habitants de l'intercommunale, la Commune de Lutry devrait payer 1'515'000.- francs, alors qu'actuellement elle paye 2'600'000.- francs.

**M. Christophe Gessner** répond qu'une fois que l'association sera en place il pourra y avoir un juste rééquilibrage par rapport au coût des prestations.

p. 94 530 ENSEIGNEMENT SPECIALISE

**M. Erich Kaiser** demande pourquoi la participation au Canton a doublé.

**M. Jacques-André Conne** répond que les montants pour l'enseignement spécialisé sont imposés par le Canton. Le détail figure à la page 19 du budget.

## SERVICES INDUSTRIELS

La discussion n'est pas utilisée, elle est close.

**M. Gaston Asper** pose une question générale. Est-ce que la Commune de Lutry est au courant de l'influence de la remarque de M. Leuenberger sur les tarifs électriques pour 2009 ? Réponse de **M. Willy Blondel** : M. Leuenberger veut une diminution du prix de l'électricité, concrètement pour la Commune de Lutry tout ce qui a été mis en place en 2008 devra être revu.

Un amendement visant à porter le nombre d'abonnements CFF de 4 à 6, a été accepté par la Commission de Finances, elle propose d'amender les conclusions dans ce sens, soit une augmentation des charges de CHF 20'000.- et une augmentation des recettes de CHF 22'000.-

**Le Président fait voter l'amendement. Il est accepté à une évidente majorité (4 votes contraires et 6 abstentions).**

**Le préavis est soumis au vote du Conseil. Ses conclusions amendées sont adoptées (10 abstentions), à savoir :**

### 1. Le budget 2009 de la Bourse communale

|  |                         |                         |
|--|-------------------------|-------------------------|
| - Revenus de fonctionnement                  |                         | Fr. 53'473'000.-        |
| - Charges de fonctionnement                  | Fr. 51'658'000.-        |                         |
| - Attribution à des comptes d'amortissements | Fr. 2'092'000.-         |                         |
| - Attribution à des comptes de réserves      | Fr. 289'000.-           |                         |
| - Imputations internes                       | Fr. 113'000.-           | Fr. 113'000.-           |
| - Résultat - Excédent de dépenses            |                         | Fr. 566'000.-           |
|  | <hr/>                   | <hr/>                   |
| <b>Sommes égales</b>                         | <b>Fr. 54'152'000.-</b> | <b>Fr. 54'152'000.-</b> |
|  | <hr/> <hr/>             | <hr/> <hr/>             |

### 2. Le budget 2008 des Services industriels

|  |                         |                         |
|--|-------------------------|-------------------------|
| <i>Revenus de fonctionnement</i>         |                         |                         |
| - Service des Eaux                       |                         | Fr. 2'657'000.-         |
| - Service de l'Electricité               |                         | Fr. 9'677'000.-         |
| - Service du Gaz                         |                         | Fr. 421'000.-           |
| <i>Charges de fonctionnement</i>         |                         |                         |
| - Service des Eaux                       | Fr. 2'420'000.-         |                         |
| - Service de l'Electricité               | Fr. 8'555'000.-         |                         |
| - Service du Gaz                         | Fr. 394'000.-           |                         |
|  | <hr/>                   |                         |
| <b>Total comptes de fonctionnement</b>   | <b>Fr. 11'369'000.-</b> | <b>Fr. 12'755'000.-</b> |
| Attribution et prélèvement à des comptes |                         |                         |
| - d'amortissements                       | Fr. 1'391'000.-         |                         |
| - de réserves                            | Fr. 0.-                 | Fr. 5'000.-             |
|  | <hr/>                   | <hr/>                   |
| <b>Total charges et revenus</b>          | <b>Fr. 12'760'000.-</b> | <b>Fr. 12'760'000.-</b> |

Imputations internes

|                         |                         |                         |
|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Administration des S.I. | Fr. 2'922'000.-         | Fr. 2'922'000.-         |
| <b>Sommes égales</b>    | <b>Fr. 15'682'000.-</b> | <b>Fr. 15'682'000.-</b> |

3. d'accorder les crédits nécessaires au financement des dépenses d'investissements ordinaires :

**de la Bourse communale de Fr. 1'224'000.-**

4. d'accorder une enveloppe budgétaire pour des crédits d'investissements (EB.ORD/2009) concernant des travaux à caractère conventionnel pour le renouvellement et l'extension simple des réseaux existants :

|                                    |                        |
|------------------------------------|------------------------|
| <b>de l'Épuration des Eaux</b>     | <b>Fr. 750'000.-</b>   |
| <b>du Service des Eaux</b>         | <b>Fr. 1'140'000.-</b> |
| <b>du Service de l'Électricité</b> | <b>Fr. 720'000.-</b>   |
| <b>de l'Éclairage public</b>       | <b>Fr. 160'000.-</b>   |
| <b>du Service du Gaz</b>           | <b>Fr. 0.-</b>         |

## 7. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

No **518/2008** *Réaménagement des équipes sportifs du Grand-Pont et création d'une place de beach-volley*

**M. Jacques-André Conne** informe que la Municipalité a acceptée le transfert du bail de la buvette de la plage au nom de M. Roubakine avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009, M. Oettli souhaitant transmettre son bail pour des raisons familiales.

Il a aussi le plaisir d'annoncer que le réseau de Pully-Lutry-Paudex-Belmont pour la petite enfance a été reconnu officiellement par la Fondation cantonale pour l'accueil de jour des enfants.

Calendrier des séances du Conseil communal pour l'année 2009  
2 mars - 4 mai – 22 juin – 5 octobre – 2 novembre – 5 décembre.

### Dépôt de préavis

*Travaux généraux de rénovation des bâtiments communaux de la place des Halles et de la Grand-Rue 26, y compris restauration de la fresque extérieure*

*Élargissement du chemin de la Jaque, création d'un trottoir et finalisation de la zone 30 km/h dans le périmètre*

*Réfection de la route de Savigny et création d'un trottoir*

## 8. DISCUSSION ET VOTATION SUR LES MOTIONS ET POSTULATS DEPOSES AU POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

**M. Philippe Mingard** développe sa motion concernant les énergies renouvelables. Il propose la création d'un parc énergétique communal qui consisterait à regrouper ces installations dans

un site approprié sans nuire au paysage et éviter ainsi de porter atteinte, entre autres, aux bâtiments de la zone ville et villages.

Le **Président** ouvre la discussion.

**M. Adalbert Martin** signale que toute nouvelle construction doit avoir des panneaux thermiques, il demande si la motion interdira de poser ces panneaux et de toucher la ristourne.

**M. Philippe Mingard** répond que la loi cantonale prévoit que le 30% d'énergie doit être produite par des panneaux thermiques ou photovoltaïques. Ce ne serait pas contradictoire de vouloir poser des panneaux. Le problème se poserait dans la zone ville et villages d'où la raison de cette motion.

**M. Pierre Bonjour** indique que les énergies renouvelables ont l'avantage d'être produites de manière décentralisée. La consommation d'électricité annuelle d'un ménage correspond à ce que produisent chaque année 25m<sup>2</sup> de capteurs solaires photovoltaïques. Les toits plats des bâtiments de Taillepied-Burquenet ont une surface utilisable de 20'000 m<sup>2</sup>. Si l'on utilise la moitié de cette surface on peut créer une centrale solaire invisible de la taille de celle qui existe sur le stade du Wankdorf à Berne.

**M. Philippe Mingard** pense surtout à l'énergie géothermique et éolienne.

**M. André Kudelski** salue cette initiative. Il est convaincu qu'il faut éviter de faire des projets trop grands qui entraîneraient l'application de normes spéciales ou une lourdeur inutile avec pour seul résultat moins d'efficacité.

**Mme Nicole Dentan Grange** remercie M. Mingard de soulever ce problème, elle habite Savuit et elle est directement concernée.

**M. Willy Blondel** estime que l'idée est ambitieuse. Il faudra voir l'aspect financier de l'étude qui devra être mandaté à l'extérieur. Le projet d'éoliennes est assez utopique.

**M. Philippe Mingard** rajoute que le parc d'éoliennes a été fixé dans la 1<sup>ère</sup> tranche de ces énergies renouvelables. Le photovoltaïque connaît une évolution très forte dans les rendements.

**M. Bernard Hagin** demande si la motion prévoit d'étudier des propositions d'application ou si elle prévoit d'étudier les différentes possibilités existantes.

Réponse de **M. Philippe Mingard** : la motion prévoit d'étudier les possibilités existantes. Si l'on entre dans le détail, on devra intégrer les frais d'étude dans les demandes à Swissgrid pour que ces études soient prises en considération dans la rentabilité du projet.

**M. Dominique Roulet** signale qu'il y a des Hautes Ecoles avec des sections énergies renouvelables et que ces études pourraient être confiées par conséquent à des doctorants ou à des start up.

La discussion est close.

**La motion est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport** (3 abstentions)

## 9. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

**M. Denis Aguet** demande aux présidents de commission de vérifier sur la liste officielle les adresses e-mail des chefs de groupe quand ils envoient les rapports.

**M. Jean-François Borgeaud** s'inquiète de l'intérêt de la Municipalité pour le développement des pistes cyclables. Pro vélo a écrit à la Municipalité dans ce sens et M. Dominique Roulet a déposé une motion acceptée demandant 2 pistes cyclables. Le département des infrastructures considère que les itinéraires proposés sont réalisables et cohérents avec le réseau cyclable défini dans le PALM. Il pourrait entrer en matière financièrement.

Il souhaite que son intervention soit considérée comme un **vœu** et demande à la Municipalité de répondre à la motion de M. Roulet.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** répond que l'un des éléments du PALM pour le schéma directeur de l'est lausannois est la mobilité douce. Celle-ci serait entièrement financée par les communes, ce qui représente pour la région lausannoise 82 millions de francs. La Municipalité a eu des contacts avec Pro vélo, elle a expliqué que l'on devait agir dans le cadre des démarches du PALM et que des études devaient arriver.

**M. Philippe Pilet** signale que le mercredi 19 novembre les élèves du Collège des Pâles ont reçu, à la sortie de l'école, de la propagande d'une association religieuse. Ceci est interdit et il demande si des actions vont être entreprises.

**M. Willy Blondel** indique que la Municipalité n'était pas au courant. Elle va faire une enquête et réagir.

**M. Roland Dumas** confirme les propos de M. Pilet.

Il est surpris de voir dans le 24 Heures du 3 décembre que 13 communes du nord vaudois ont décidé d'appliquer la taxe au sac. Le Conseil communal dans sa séance du 5 mai 2008 avait acceptée une résolution sur le mode de financement des déchets. M. le Député Alexis Bally a déposé une motion allant dans le même sens. Pourquoi certaines communes ont commencé à appliquer des taxes si l'on a préféré que le Canton impose sa décision ?

**Mme Aude Savoy** répond qu'en attendant la décision du Grand Conseil, les communes demeurent contraintes par la loi de trouver une solution quant au financement des déchets et c'est pour cette raison que certaines communes ont adopté cette taxe au sac.

**Mme Alessandra Silauri** ajoute que certaines communes comme Lutry ont décidé d'attendre. La motion sera traitée au mois de janvier.

**M. Jean-Marc Pilloud** a lu dans les journaux que la déserte du débarcadère de Lutry serait supprimée de même que celle d'autres communes. Il souhaite des précisions.

Réponse de **M. Willy Blondel** : la Commune de Lutry est actionnaire de la CGN. Ce sont uniquement les nouvelles navettes qui ne desserviront plus Lutry.

**M. Pierre Bonjour** avait déposé une motion en juin 2007 concernant la création d'un giratoire au Voisinand, il souhaite savoir si des réflexions ont été entreprises ou si c'est le PALM qui bloque la situation. Si c'est le cas il émet le **vœu** que la Municipalité renseigne périodiquement le Conseil communal sur l'état d'avancement des réflexions au sujet de l'évolution du PALM.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** répond que c'est le PALM qui bloque. Il y a un schéma directeur de l'est lausannois avec l'étude générale qui a pour but d'apporter les réponses en ce qui concerne les différents chantiers au début de l'année prochaine. Parmi ceux-ci, il y a bien entendu la route cantonale avec ses deux giratoires. Cette étude va être commencée de façon anticipée. Il faut savoir que l'on doit raisonner maintenant de façon globale, ce qui freine l'exécution de certains projets au niveau communal. On bénéficie en échange du soutien des autres partenaires.

**M. Claude Weber** remercie le Conseil communal d'avoir suivi l'amendement au budget. Il remercie la Municipalité pour le système d'éclairage mis en place au Voisinand. L'éclairage est bon et les abat-jours empêchent la lumière d'être diffusée à l'intérieur des habitations.

**M. Pierre Rouiller** suggère d'agrandir la boîte aux lettres de la cour du Château.  
Réponse courte de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** : oui

**M. Yorick Delaunay** a préparé une lettre adressée au directeur de Cablecom pour demander des améliorations ou des réductions des prix car les prestations ne correspondent pas aux prix payés. Les conseillers concernés peuvent signer cette lettre.

**M. Willy Blondel** informe que la Municipalité a eu un échange de correspondance avec Cablecom, suite au vœu de M. Hagin. Elle a reçu une réponse du directeur de Cablecom qui donne certaines explications. La Municipalité suggère de prendre connaissance de cette réponse avant d'envoyer la lettre.

**M. André Kudelski** indique qu'il a fait le nécessaire pour que cette information parvienne au CEO de la maison mère de Cablecom aux Etats-Unis.

**M. Philippe Pilet** indique que la commune de Paudex est aussi touchée par ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17h34.

**La prochaine séance est agendée au 2 mars 2009 à 20h00.**

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

M. Monod

P. Brentini